

Statut et gestion de l'île



L'île aux oiseaux est située sur le territoire de la commune de la Teste-de-Buch. On différencie deux statuts juridiques différents : le domaine public maritime sur le territoire inondé par les marées et partiellement sur des secteurs non inondés et le domaine privé, entièrement situé en secteur non inondé.

Un site naturel protégé

L'île aux oiseaux est un site naturel protégé au titre de la Loi littoral du 3 janvier 1986, l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 1943 qui place l'île en site inscrit, le classement en Espaces naturels sensibles par arrêté préfectoral (depuis, le site est en zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles), le décret du 21 août 2008 portant classement de l'île.

Plusieurs inventaires confirment la richesse du site : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), zone de protection spéciale dans le cadre de la directive européenne sur la conservation des oiseaux sauvages, zone Natura 2000, zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO).

La gestion de l'île aux oiseaux

Conformément à l'article L322-9 du Code de l'Environnement, le Conservatoire du littoral a confié à la commune de la Teste-de-Buch la gestion des terrains du domaine public maritime du site de l'île aux oiseaux d'une surface de 219 ha qui lui ont été attribués par l'État en 2004 pour une durée de 30 ans.

La gestion du site de l'île aux oiseaux a pour objectif « *la sauvegarde de l'espace littoral ainsi que le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique* ».

La commune de La Teste-de-Buch emploie, depuis septembre 2005, un garde chargé de veiller à la protection de cet écosystème en faisant appliquer la réglementation en vigueur.

Un plan de gestion de l'île aux oiseaux est en cours d'élaboration. Celui-ci proposera des opérations à réaliser définies en fonction d'objectifs précis fixés préalablement en concertation avec les partenaires locaux dans le but de conserver, voire d'accroître la valeur patrimoniale du site.

